

Des éclaircissements indispensables

Le 17 mars dernier, lors du Comité Syndical du Sivom du Néron, le Maire de Saint-Egrève, Catherine Kamowski en accord avec les quatre autres élus saint-égrévois siégeant au sein de cette instance a donné lecture de la déclaration ci-après.

Suite à cette intervention les élus saint-égrévois ont décidé de quitter la séance et de suspendre la participation de notre Ville au Bureau et au Conseil Syndical du Sivom du Néron..

INTERVENTION DE CATHERINE KAMOWSKI, MAIRE DE SAINT-EGRÈVE, AU COMITÉ SYNDICAL DU SIVOM DU NÉRON DU JEUDI 17 MARS 2011

“Le Sivom du Néron doit faire vivre une solidarité intercommunale de proximité. C’est en tous cas ce que les élus de Saint-Egrève, hier comme aujourd’hui, ont toujours souhaité faire. Jusqu’à tout récemment, il nous semblait que c’était une conception partagée.

Aujourd’hui, le Maire de Saint-Egrève, et je regrette d’avoir à le dire, constate que cette conception n’est pas partagée par tous et que la limite de l’acceptable a été franchie. Cela aussi est une certitude.

La solidarité, c’est le respect de chacun,

des institutions, de leurs élus et de leurs personnels. Le débat est naturel, normal même. Mais il est inacceptable qu’il ait lieu dans les pages du quotidien régional dans des termes irrespectueux des personnes, du processus démocratique et de l’intérêt collectif.

Il n’est pas tolérable qu’il soit provoqué par celui-là même qui s’est sciemment organisé pour ne pas siéger dans nos instances démocratiques afin de pouvoir en toutes

occasions reprendre la parole donnée et critiquer les décisions prises collectivement. Il n’est pas admissible que des règles de fonctionnement soient établies pour être bafouées à la première occasion. Ces règles devaient permettre qu’il n’y ait pas de réunions discrètes, séparées du processus démocratique normal mais, au contraire, pour que les décisions soient prises et portées collectivement.

Nous avons pris là de bonnes décisions. Malheureusement, elles n’ont pas été suivies des faits et sont remises en cause aujourd’hui.

Mais il existe d’autres demandes insatisfaites. En particulier, la demande faite depuis fort longtemps par Jean-Louis Tirard, Adjoint aux Finances de la Ville de Saint-Egrève, d’un travail régulier sur le renouvellement du Plan Pluriannuel d’Investissement et de prospective budgétaire et financière.

Compte tenu de la situation actuelle, il doit être répondu à cette demande dans les meilleurs délais.

Pour l’ensemble de ces raisons aussi, la gouvernance du Sivom du Néron doit être revue en profondeur parce qu’aujourd’hui, elle n’est plus assurée de manière transparente et démocratique.

De surcroît, dans ces temps de mise en œuvre de la réforme territoriale, la question de la pérennité du Sivom du Néron se pose. En tous cas, les élus de Saint-Egrève se posent cette question de l’utilité, de la pertinence et de l’intérêt du Sivom du Néron.

Et parce qu’il n’est tout simplement pas possible de continuer comme cela, je vous annonce que :

▶ les élus de la Ville de Saint-Egrève ne siégeront plus au Bureau et au Comité Syndical du Sivom,

▶ la Ville de Saint-Egrève ne validera pas la réforme des statuts qui est proposée aujourd’hui,

▶ la Ville de Saint-Egrève n’adhèrera pas pour l’instant à une nouvelle compétence optionnelle pour une piscine couverte et que nous suspendons notre participation aux discussions sur ce projet,

▶ la Ville de Saint-Egrève exige une modification des statuts et de sa représentation, c’est à dire 49 % des sièges eu égard à son apport de 67 % dans le budget du Sivom et au poids de la population saint-égrévoise.”

“
La gouvernance du Sivom doit être revue parce qu’aujourd’hui, elle n’est plus assurée de manière transparente et démocratique.”

1,52 millions d’euros

c’est le montant de la participation financière de Saint-Egrève au budget primitif du Sivom du Néron qui s’élevait à 2,31 millions d’euros en 2010

“
Dans le cadre de l’intercommunalité, la Ville de Saint-Egrève est soucieuse de la défense des intérêts de ses habitants.”

Le **SIVOM** du Néron

Syndicat de coopération intercommunale à l'échelle d'un canton, le Sivom du Néron a pour vocation d'offrir aux habitants des six communes membres un certain nombre d'équipements et de services de proximité.

Organisation politique et administrative

Le Sivom du Néron regroupe les communes de Saint-Egrève, Le Fontanil-Cornillon, Saint-Martin-le-Vinoux, Quaix-en-Chartreuse, Proveysieux et Mont-Saint-Martin. Il est administré par un Comité Syndical constitué de 5 élus pour Saint-Egrève, 3 élus pour Saint-Martin-le-Vinoux, 2 élus pour les quatre autres communes. Le Bureau Syndical est composé d'un président, Jean-Yves Poirier (Maire du Fontanil), de trois vice-présidents délégués et de deux autres membres titulaires. Les cinq représentants titulaires de la Ville de Saint-Egrève sont : Catherine Kamowski, Gilles Eymery, Daniel Boisset, Pierre Paillardon et Jean-Louis Tirard.

Budget

En 1999, la fiscalisation des ressources du syndicat a été adoptée par les communes de Saint-Egrève, Saint-Martin-le-Vinoux et le Fontanil-Cornillon.

Les trois autres communes continuent à prélever les ressources du syndicat sur leur budget communal. (En d'autres termes, les Saint-Egrévois contribuent au Sivom du Néron directement sur leur feuille d'impôt.)

En 2010, le Budget Primitif du Sivom s'établissait à 2,31 millions d'euros. La participation de Saint-Egrève s'élevait à 1,52 millions d'euros.

Les principales compétences du Sivom

- ▶ **L'enseignement secondaire** pour le remboursement des emprunts contractés pour la réalisation du collège Chartreuse à Saint-Martin-le-Vinoux ;
- ▶ **L'emploi et la formation** avec la Maison de l'Entreprise et de l'Emploi du Néron (MEEN) ;
- ▶ **L'aide au fonctionnement** du Centre de planification et d'éducation familiale ;
- ▶ **La gestion et la réalisation d'équipements sportifs intercommunaux** : gymnase L. Terray au Fontanil-Cornillon, le gymnase J. Longo, la piscine Tournesol, le Dojo, le terrain de football synthétique et le plateau d'éducation physique du collège Chartreuse à Saint-Martin-le-Vinoux ;
- ▶ **La gestion d'équipements sportifs à usage intercommunal** : la piscine des Mails, l'ensemble sportif Jean Balestas et le boulodrome couvert à Saint-Egrève, le complexe sportif et le terrain en herbe du village (parc municipal) au Fontanil-Cornillon ;
- ▶ **La compétence d'éducation sportive** des jeunes dans les clubs sportifs intercommunaux (RCCN, Club des 2 rochers).
- ▶ **Le financement d'études** visant à la réalisation et la gestion de tous projets collectifs pouvant intéresser les communes adhérentes.

Etude pour la réalisation d'une **nouvelle piscine**

Les conditions de la réalisation éventuelle d'une future piscine sous l'égide du Sivom du Néron constituent un point essentiel de la prise de position de la Ville de Saint-Egrève. C'est à cette occasion que des difficultés de fonctionnement sont apparues au sein des instances de pilotage du Sivom.

En mars 2010, le Sivom du Néron a confié une mission d'étude au cabinet spécialisé IPK Conseils sur les piscines intercommunales des Mails et Tournesol. Celle-ci avait pour principal objectif de dresser un état des lieux du

fonctionnement de ces équipements tant sur le plan matériel que financier mais aussi d'envisager des hypothèses pour l'avenir : réhabilitation des équipements actuels usés au fil du temps et ne correspondant plus aux nouveaux besoins des usagers ou construction d'un nouvel ensemble aquatique unique. Les résultats complets de cette étude devaient être présentés officiellement aux élus du Sivom dans le cadre d'un Comité syndical avant le mois de juin 2011.

Il s'avère que certains éléments du rapport d'IPK Conseils ont été dévoilés prématurément par des élus du Sivom et ont donné lieu à des interprétations diverses. Un état de fait que la Ville de Saint-Egrève a déploré publiquement et qui a justifié en partie son retrait des instances de pilotage du Sivom.

